

Legal liability limitations

Members and their guests agree to hold harmless the Montreal West Tennis Club, their principals, representatives, employees, volunteers or partners from any and all damages, losses or injuries sustained while participating in tennis or in any other activities of MWTC and while on the club premises.

The club is not responsible for the loss of money or personal property of MWTC members and guests, irrespective of the cause.

Waiver of liability and hold harmless agreement

By joining MWTC, the member acknowledges that they have read and agreed to all the terms and conditions, the Code of Conduct and discipline mechanisms, and that they agree to the waiving of legal rights against MWTC.

By joining MWTC, the member agrees to the hold harmless agreement. Specifically, they agree to the following:

1. In consideration for being a member and participating in tennis at MWTC, the member hereby releases, waives, discharges and holds harmless to the fullest extent permitted by law, MWTC, its managers, directors, agents, employees, volunteers and other participants (hereinafter referred to as "releasees") from any and all liability, claims, demands, actions and causes of action whatsoever arising out of or related to any loss, damage or injury, that may be sustained by the member or their child, or to any property belonging to the member or their child, while participating in said activities or while in, on or upon premises owned by MWTC (hereinafter referred to as MWTC premises).
2. The member is fully aware that there are significant risks and hazards connected with participating in tennis and other activities, including the risk of physical injury or disability.

Limitations de la responsabilité légale

Les membres et leurs invités acceptent de décharger de toute responsabilité le Club de tennis de Montréal-Ouest, ses directeurs, représentants, employés, bénévoles ou partenaires pour tout dommage, perte ou blessure subis lors de la participation au tennis ou à toute autre activité du CTMO et dans les locaux du club.

Le club n'est pas responsable de la perte d'argent ou de biens personnels des membres et invités du CTMO, quelle qu'en soit la cause.

Renonciation à la responsabilité et accord d'exonération de responsabilité

En adhérant au CTMO, le membre reconnaît avoir lu et accepté toutes les conditions générales, le code de conduite et les mécanismes de discipline, et il accepte de renoncer à tout droit légal contre le CTMO.

En adhérant au CTMO, le membre accepte l'accord d'exonération de responsabilité. Plus précisément, il accepte ce qui suit :

1. En contrepartie de son adhésion et de sa participation au tennis au CTMO, le membre libère, renonce, décharge et dégage de toute responsabilité, dans toute la mesure permise par la loi, le CTMO, ses gestionnaires, directeurs, agents, employés, bénévoles et autres participants (ci-après dénommés les "renonciataires") de toute responsabilité, réclamations, demandes, actions et causes d'action de quelque nature que ce soit découlant de ou liées à toute perte, tout dommage ou toute blessure pouvant être subi par le membre ou son enfant, ou à tout bien appartenant au membre ou à son enfant, lors de la participation auxdites activités ou sur ou dans les locaux appartenant au CTMO (ci-après dénommés locaux du CTMO).
2. Le membre est pleinement conscient qu'il existe des risques et des dangers importants liés à la participation au tennis et à d'autres activités, y compris le risque de blessure physique ou

Particular rules, equipment and personal discipline may reduce, but will not eliminate, these risks and hazards. The member voluntarily enters MWTC premises and participates in said activities. The member voluntarily assumes total responsibility for all such risks of injury, disability, death or loss or damage to property, both known and unknown, even if arising from the negligence of the releasees or others, and assumes full responsibility for their participation.

d'invalidité. Les règles particulières, l'équipement et la discipline personnelle peuvent réduire, mais ne peuvent pas éliminer, ces risques et dangers. Le membre entre volontairement dans les locaux du CTMO et participe aux dites activités. Le membre assume volontairement l'entière responsabilité de tous ces risques de blessure, d'invalidité, de décès ou de perte ou de dommage à la propriété, connus et inconnus, même s'ils résultent de la négligence des renoncitaires ou d'autres personnes, et assume l'entière responsabilité de sa participation.

3. The member further agrees to indemnify and hold harmless the releasees from any loss, liability, damage or costs incurred due to or arising out of their participation in the sport of tennis and other activities.

3. Le membre accepte en outre d'indemniser et de dégager de toute responsabilité les renoncitaires de toute perte, responsabilité, dommage ou coût encouru en raison ou découlant de sa participation au tennis et à d'autres activités.

4. It is the member's express intent that this waiver of liability and hold harmless agreement binds their family members and spouse (if any), if they are alive, and their heirs, assignees and personal representative, if they are not alive. This waiver of liability and hold harmless agreement is deemed to be a release, waiver and discharge of the above-named releasees.

4. Il est de l'intention expresse du membre que cette renonciation à la responsabilité et cet accord d'exonération de responsabilité lient les membres de sa famille et son conjoint (le cas échéant), s'ils sont vivants, et ses héritiers, ses cessionnaires et son représentant personnel, s'ils ne sont pas vivants. La présente renonciation à la responsabilité et l'accord d'exonération de responsabilité sont réputés constituer une libération, une renonciation et une décharge pour les renoncitaires susmentionnés.

5. The member further agrees that this waiver of liability and hold harmless agreement shall be construed in accordance with the laws of the Canada and the Province of Quebec.

5. Le membre convient en outre que la présente renonciation à la responsabilité et l'entente d'exonération de responsabilité doivent être interprétées conformément aux lois du Canada et de la province de Québec.

6. The member agrees to become familiar with and abide by the rules and regulations of MWTC. The member will further assume complete risk for any activity done in violation of any rule, directive or instruction.

6. Le membre accepte de se familiariser avec les règles et règlements du CTMO et de s'y conformer. Le membre assumera en outre l'entière responsabilité de toute activité effectuée en violation de toute règle, directive ou instruction.